

Séance du Conseil Municipal du 24 juillet 2008

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Anny FLINTHAM-WALLET, Maire de PLACHY-BUYON.

Etaient présents (Maire et adjoints puis ordre alphabétique) : Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Chantal BACHELAY, Yann DELAHAYE, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Emmanuel MAITRE, Jean-Pierre de SAINT-ACHEUL. *Excusés : Stéphanie ENGUELEGUELE, Jean-Pascal JORON, Paul MARTICHO, Gary SZUMNY*

Mme HERBET a été élue secrétaire de séance.

- - - - -

Gestion du service public d'eau potable

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, plusieurs questions avaient été abordées concernant la gestion du service public d'eau potable. Monsieur Vorbeck rappelle les possibilités qui se présentent à la commune, et donne les renseignements obtenus auprès de la DDAF, de Véolia, et de communes fonctionnant en régie pour la gestion de leur eau.

Après discussion, il apparaît que la gestion du service public d'eau en régie n'est pas adaptée à notre collectivité (difficultés de mise en place d'une régie, de relevé des compteurs, facturation...) . La solution d'une simple prestation de service n'est pas adaptée non plus compte tenu de l'obligation de rachat d'une partie des compteurs et le risque de coût supplémentaire pour la commune en cas de fuite sur le réseau (actuellement c'est le délégataire qui paye les m3 écoulés en cas de fuite).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la gestion de l'eau fera l'objet d'une délégation de service public selon la procédure simplifiée et donne pouvoir au Maire pour lancer la consultation dans les meilleurs délais afin de mettre en concurrence les divers prestataires présents sur le marché.

Le délégataire effectuera les charges techniques et administratives suivantes :

- la surveillance et l'entretien du réseau
- l'astreinte
- la gestion de crise
- les plans (mise à jour et SIG)
- la relève des compteurs
- la gestion et le renouvellement des compteurs
- la gestion des abonnés (facturation, impayés...)
- la rémunération du prestataire et du ou des sous traitants,
- le paiement des analyses réglementaires effectuées par le laboratoire agréé de la DDASS,
- des analyses supplémentaires (chlore résiduel...)
- les déclarations de TVA

La commune effectuera les charges techniques et administratives suivantes :

- le renouvellement des équipements,
- les investissements (exemple : renouvellement des canalisations : marché à procédure adapté)

Le cahier des charges nécessaire à la consultation fera l'objet d'une prochaine réunion.

Par ailleurs, il a été évoqué de travailler sur un éventuel projet d'interconnexion avec un captage voisin.

Considérant la nécessité de faire appel à un assistant conseil pour la mise en place d'une délégation de service public pour la gestion du service d'eau selon la procédure simplifiée, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour lancer la consultation légale afin d'obtenir des offres pour la fin du mois d'août, avec l'aide de Mr Fabry, de la D.D.A.F.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

établi par la DDAF (dans le cadre de la mission d'assistance-conseil qui lui a été confiée). Ce rapport est consultable en mairie et doit faire l'objet d'une délibération.

Considérant que le rapport indique que la gestion, actuellement déléguée à la SEP (Société des Eaux de Picardie- devenue Véolia) est de qualité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté. Quelques informations issues du rapport : 141 habitations reliées au réseau d'assainissement collectif, la station d'épuration élimine 95 % des matières organiques, le rejet de l'eau s'effectue dans la Selle, les analyses d'eau en amont et en aval des rejets sont conformes aux normes en vigueur.

Par ailleurs, le rapport précise que le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif expire le 31 décembre 2008. Aussi considérant les délais légaux, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter un avenant prolongeant le contrat de Véolia jusqu'au 31 décembre 2009 afin de pouvoir mettre en place, dans les meilleures conditions, les consultations relatives aux choix d'un nouveau délégataire (une consultation prend environ 6 mois)
- de lancer la consultation relative à une mission d'assistance conseil pour la délégation du service public d'assainissement collectif.

Stockage des boues issues de la station d'épuration : Le Maire rappelle la nécessité de mettre en place des bâches de stockage des boues. L'estimation de Véolia a été reçue, elle s'élève à 16 975 € HT. Le devis de la SAUR sera transmis à tous les membres du Conseil dès réception pour une décision dans les meilleurs délais.

Mr Normand précise qu'il y aura lieu de sécuriser le périmètre (à proximité de la station d'épuration actuelle) dès mise en place des bâches de stockage pour éviter toute dégradation.

Fourniture et pose de 4 candélabres Route de Bacouël

Le Maire présente l'estimation établie par la FDE Fédération Départementale d'Electricité pour la fourniture et la pose de 4 points lumineux Route de Bacouël. Le montant total des travaux est estimé à 13 010 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le projet de la FDE, de solliciter le SIER pour la réalisation de ces travaux (aide financière de 20 %), d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIER, de solliciter une subvention du Département, et d'accepter la participation financière de la commune estimée à 11 392 €.

Délibération spécifique « Participation Voies et Réseaux » Route de Bacouël

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a mis en place une « Participation pour Voies et Réseaux » permettant de récupérer auprès des propriétaires une partie du coût des travaux inhérents à la création ou l'aménagement de voies ou de réseaux (électricité, eau...). Une délibération spécifique est nécessaire pour chaque voie. Etant donné la construction de la salle multisport Route de Bacouël, la commune doit apporter tous les réseaux nécessaires : réseaux d'électricité, de téléphone, d'eau, protection incendie et voirie. Sur notre demande, la DDE a établi le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi. Cette participation est fixée à 7,79 €/ m². Ce montant est calculé en divisant le coût total des travaux (estimé à 96 547,60 €) par la superficie des terrains situés dans le périmètre de la PVR (12 400,77 m²). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 7,79 € la participation au m² à reverser par les propriétaires à l'issue des travaux Route de Bacouël.

Transfert de la compétence Ordures Ménagères du SIROM vers la Communauté de Communes du Canton de Conty

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de transférer la compétence ordures ménagères à la Communauté de Communes du Canton de Conty.

En effet, le SIROM et le SMITOP des Sept Cantons ne peuvent bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement, contrairement à la Communauté de Communes du Canton de Conty, et le mécanisme de représentation-substitution combiné à l'article L 2333-76 alinéa 4 du CGCT permettra la conservation des compétences par les syndicats existants.

Considérant que, du fait de la prise de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages », la Com. de Com. peut bénéficier d'une majoration de la Dotation Globale de Fonctionnement, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages » à la Communauté de Communes du Canton de Conty qui, conformément à la réglementation viendra se substituer à la commune au sein du SIROM, et ce à compter du 10 octobre 2008.

Mr Normand souhaite que les délégués des communes restent en place. Le Maire rappelle que cela a été confirmé lors de l'Assemblée Communautaire du 8 juillet 2008.

Demande de subvention de l'école de Loeuilly

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'école de Loeuilly.

Dans le cadre de leur parcours culturel 2008/2009, l'école de Loeuilly a établi un projet concernant une sortie en septembre à Boulogne (Nausicaa Musée de la Mer) puis une autre sortie sur le littoral Picard au printemps, pour un montant total de 2232,40 € (41 élèves). Considérant qu'un élève domicilié à Plachy-Buyon participera à ces sorties, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 60 € soixante Euros.

Augmentation du temps de travail de Mme DOMINGUES

Madame la Maire rappelle que Mme DOMINGUES occupe un poste d'adjoint administratif pour une durée de 6 heures hebdomadaire depuis le 1^{er} septembre 2007, et que la durée d'ouverture au public est de 13 heures par semaine. Considérant le besoin que Mme DOMINGUES assure les permanences d'ouverture au public lors d'absence de la secrétaire de mairie pour cause de formation, congés ou maladie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de porter de six heures à treize heures la durée hebdomadaire de travail de Mme DOMINGUES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire et décide de créer le poste correspondant afin de porter de six heures à treize heures la durée hebdomadaire de travail de Mme DOMINGUES à compter du 1^{er} septembre 2008.

Changement de statut du cabinet d'architecture en charge de notre Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Architecte Urbaniste en charge de notre PLU : Mme Céline BOUDARD CAPON a modifié le statut de son activité et qu'il convient de délibérer pour transférer le contrat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de transférer le contrat d'étude du PLU de

Mme BOUDARD-CAPON Architecte Urbaniste

au 1 Ter Rue de Verdun BP 243 – 27002 EVREUX Cedex

à la société : CBC –ARCHITECTURE ET URBANISME

Gérant : Mme BOUDARD CAPON

1 Ter Rue de Verdun BP 243 -27002 EVREUX Cedex

RCS : EVREUX B 502 336 357

- et donne délégation à Madame le Maire pour la signature de l'avenant N°1 correspondant.

Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle procédure : notre dossier ne passera pas en Commission des Sites de la Préfecture mais devant une Commission du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois qui est désormais seul compétent en matière d'urbanisme puisque chargé du SCOT Schéma de Cohérence Territorial.

Le Syndicat Mixte nous a informé que leur réponse nous parviendrait fin septembre 2008.

Le Maire rappelle qu'il faut établir la liste des sites à classer et la transmettre à Mme Boudard Capon. Des photographies des maisons « à particularités architecturales » ont été prises, il convient de faire inscrire dans le PLU des prescriptions pour chacun de ces immeubles (prévoir notamment la conservation de l'alignement des façades et une consultation auprès des propriétaires).

Informations

Travaux à la Mare du Hameau de Buyon

Le Maire informe le Conseil Municipal que les analyses d'eau et de boues de la mare, réalisées par SEDE ENVIRONNEMENT, ne présentent aucune anomalie : le vidage de l'eau pourra donc se faire à l'aide d'une auto pompe. Un paysagiste sera contacté pour l'aménagement des abords de la mare.

Une charte sera établie afin de respecter des règles permettant de ne pas la polluer. Une commission sera réunie à ce sujet.

Assainissement collectif

Le rapport de l'hydrogéologue donne un avis favorable à la pose d'un ouvrage de transport d'eau usée dans le périmètre éloigné du champ captant de Vers sur Selle géré par Amiens Métropole mais avec des prescriptions obligatoires pour la protection de ce captage pendant et après les travaux

Par ailleurs, Mme ROGIEZ de la DDAF nous a informé que l'étude sur la faisabilité technique et financière du projet de raccordement sur la station d'épuration d'Amiens Métropole serait rendue fin juillet. La demande d'étudier la faisabilité technique et financière de la construction d'une station d'épuration par le syndicat intercommunal sera étudiée. Le syndicat d'assainissement doit établir un cahier des charges rapidement pour que ce projet, si le syndicat le décide, puisse être inscrit au programme prévisionnel d'aides 2009 de l'Agence de l'Eau.

Forage à usage domestique (pompage d'eau dans la nappe phréatique)

Mr CAILLET, chef du service « aménagement, forêt et environnement » à la DDAF, nous a informé de la parution d'un décret rendant obligatoire à compter du 01/01/2009 la déclaration des forages à usage domestiques. Ces déclarations ont pour but de mieux connaître les ouvrages prélevant moins de 1000 m3 par an et intéressant la salubrité.

Lettres de remerciements, suite au versement des subventions

- ❖ la prévention routière
- ❖ la section des anciens combattants de Plachy-Buyon et environs
- ❖ l'association de pêche « l'eau vive »

Opération « Nettoyons la nature »

Il s'agit d'une opération nationale prévue les 26, 27 et 28 septembre 2008 ; la date pouvant être modifiée au niveau local. La commune souhaite participer à cette démarche en y associant les enfants et les habitants.

Animations à venir

- Le 1^{er} août 2008 – fête du Centre de Loisirs, tous les membres du Conseil Municipal et leur conjoint(e)s sont invités, ainsi que les membres de la Commission Enfance-Jeunesse-Scolaire de la Communauté de Communes du Canton de Conty
- Le vendredi 19 septembre 2008 - la course cycliste du « Grand Prix de la Somme » traversera notre commune (D 210 et D 8) vers 15 heures
- La remise des dictionnaires aux élèves entrant au Collège n'ayant pu être faite le jour de la fête de l'école, une cérémonie de remise des dictionnaires sera organisée le vendredi 5 septembre à 18 h 30 conjointement avec la commune de Prouzel
- Le dimanche 5 octobre 2008 - concert d'un quatuor à cordes à 16 h 30 à l'église de Plachy-Buyon
- Le samedi 18 octobre 2008 aura lieu une soirée cabaret animée par le groupe musical « Dixieland Combo »
- La course de « l'Ecce Homo » les 20 kms de Plachy aura lieu le dimanche 2 novembre en collaboration avec l'U.S. CAMON
- Théâtre LOU ORGANISATION - le 8 novembre
- Le 11 novembre 2008 sera célébré le 90 ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, à cette occasion la cérémonie habituelle revêtira un caractère plus solennel

- Ces informations seront reprises dans le bulletin d'information N°3 (la commission se réunie le 26 août)

Territoires susceptibles d'accueillir un centre de stockage de déchets nucléaires

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire du courrier de Mr Gest, Député de la Somme, précisant que le canton de Conty n'a pas vocation à recevoir un centre de stockage de déchets nucléaires notamment dans la perspective du développement touristique et culturel du canton. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'implantation d'un centre de stockage de déchets nucléaires sur la commune.

Club informatique

Suite à notre demande de don d'ordinateur au profit du futur club informatique, le Conseil Général de la Somme nous a informé qu'il avait bien pris en compte notre requête et nous tiendra informé lorsque la décision sera prise.

ADSL : Couverture des zones blanches

Après avoir revu l'emplacement avec l'entreprise chargée d'installer une chambre Haut Débit, compte tenu des distances techniques nécessaires par rapport à la chambre France Télécom déjà présente, elle sera implantée Rue des Clabaudois, sur le trottoir jouxtant l'école. Les travaux devraient avoir lieu courant septembre.

Epanchage de boues provenant d'Eurolysine

L'établissement Ajinomoto Eurolysine (Amiens) nous a informé que les produits issus de leur activité de fabrication (nommé Supplécal) sera épanché sur une parcelle du territoire de la commune (en bordure d'autoroute, 234 tonnes sur 13 hectares) appartenant au GAEC des Tilleuls siégeant à sains en Amiénois.

Arrêté Préfectoral sur la sécheresse

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet a pris un Arrêté pour activer des mesures de restriction dans certaines zones du Département. L'Arrêté est consultable en mairie et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008.

Questions diverses

- Les montants des factures d'entretien du tracteur (travaux + déplacement...) étant de plus en plus élevés, Mr Normand demande s'il y a possibilité de former Mr Daboval pour qu'il effectue la vidange sur place. Le Maire précise que les formations « mécaniques » organisées par le Centra National de la Fonction Publique Territoriale ont toujours lieu hors du département. Mr Normand sollicitera l'entreprise Deboffe.
- Questionnaires jeunes : 36 réponses à ce jour, ils seront étudiés par la commission jeunesse
- Mme Fauquembergue évoque le nombre important de voitures qui stationnent près de l'église. Le Maire rappelle que le projet d'un parking a été prévu au budget et qu'il conviendra de l'étudier en commission.
- Mr Maitre signale l'absence de panneaux d'indications, plus particulièrement à l'entrée de Plachy-Buyon en venant de Bacouel (Route de Bacouel), au niveau de la salle de sports en construction. Le Maire précise que ce panneau sera installé après les travaux de construction de la salle multisport et des réseaux afférents.
- Mme Bachelay et Mr De Saint Acheul évoquent la vitesse excessive des automobilistes Rues du Commandant André Dodart et Rue Edouard Philogène Wallet. L'Agence Routière du Conseil Général, qui a compétence pour les voiries départementales, sera contactée pour une réunion sur le terrain avec la commission municipale.

La séance est levée à 00 h 00.